

Mise en place d'un local DASRI à Saint-Joseph

Écrit par Athanase JEANNE-ROSE
Mercredi, 04 Août 2010 15:19 -

Dans le cadre de la mise en place d'un local destiné à recevoir les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), le Maire et Conseiller général de Saint-Joseph invite les patients en auto-traitement et produisant des déchets médicaux tels seringues, aiguilles, lancettes... à se faire connaître auprès du Centre communal d'action sociale de la ville (CCAS), situé à la rue Eugène Maillard.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le : 0596 57.60.06